



**Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie**



**D 2023 - 05**

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Conseillers votants :	23
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 05 janvier 2023

**OBJET : CONVENTION DE  
SERVITUDES ENTRE LA  
COMMUNE DE CHENS SUR  
LEMAN ET ENEDIS POUR LE  
PASSAGE D'UNE CANALISATION  
SOUTERRAINE AUX LIEU-DITS  
« LE VERNET – LE PRÉ D'ANCY »**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt trois, le dix janvier,  
le conseil municipal de la Commune de  
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame  
MORIAUD Pascale, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet  
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G.  
CHEVRON F. DIANA C. RACINE  
FREIXENET M. CORNU C. MATTERA A.  
GEROUDET A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉES : QUERNEC-GARINC C.  
« pouvoir à MORIAUD P. » CHANTELOT L.  
« pouvoir à CHANTELOT C. »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'une canalisation souterraine sur les parcelles cadastrées section B, n° 107, au lieu-dit « le Vernet » et n°643 au lieu-dit « le Pré d'Ancy », appartenant à la commune.

Madame le maire présente cette convention qui fixe les conditions de mise à disposition à ENEDIS. Pour cette occupation, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de cinquante-six euros ( 56 €).

Madame le maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Publié le 13/01/2023

ID : 074-217400704-20230110-D2023-05-DE



**CHARGE** Madame le maire de signer ladite convention.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Pascale MORIAUD



Le secrétaire  
Brigitte STUBERT